

# DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

## EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route. – Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire)

Je soussigné(e) ..... né(e) le .....  
déclare sur l'honneur avoir passé avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière ayant donné lieu à la délivrance d'une attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2).

Année de délivrance de l'ASSR 2 : .....

Établissement de délivrance : .....

Ville de l'établissement : .....

Fait à ....., le .....

Signature

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal.